

(N^o 42.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Guerre, un crédit provisoire de 5,000,000 de francs pour l'exercice 1847.

(Voir les Nos 75 et 77 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le Gouvernement ne trouvant pas probable que le Budget de la Guerre soit discuté et voté avant 1^{er} janvier, a soumis à la Chambre des Représentants une demande de crédit provisoire, s'élevant à 5,000,000 fr.

La Chambre des Représentants, reconnaissant la réalité du motif allégué à l'appui de la demande, a voté le crédit pétitionné. Nous pensons également, Messieurs, qu'il y a lieu de l'allouer.

Le Baron DE BARÉ DE COMOGNE.
Le Baron DE NEVELE.
Le Comte J.-B. D'HANE.
Le Baron H. DELLAFAILLE, Rapporteur.